

- [Accueil](#)
- [Aller au menu](#)
- [Aller au contenu](#)
- [Moteur de recherche](#)



- [Agenda](#)
- [Actualités](#)
- [Contact](#)
- [Intranet](#)
- Réseau Vert
- Rechercher

-
-
-
-
-
-



Les Verts, mouvement et ouverture

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Actualités](#)

- Actualités

Moratoire vaudois sur le gaz de schiste. Les Verts interviendront à la moindre faille

Depuis 2011, un moratoire empêche, dans notre canton, toute recherche et exploitation de gaz de schiste. Alors que la société Petrosvibri a demandé l'octroi d'un permis de recherches en profondeur, et qu'en même temps, le consortium américano-suisse PEOS-SEAG s'apprête à lancer des forages exploratoires sur trois sites du Gros-de-Vaud, les Verts demandent au Conseil d'Etat des éclaircissements et interviendront par voie d'initiative parlementaire si aucune explication rapide et satisfaisante n'est donnée par le Conseil d'Etat.

Dans sa réponse à une interpellation déposée en 2011 par le député Vassilis Venizelos, le Conseil d'Etat décrétait un moratoire pour toute délivrance de permis de recherche concernant le gaz de schiste. Puis, en mars 2014, le Grand Conseil étendait le moratoire à tout gaz non-conventionnel. Et un mois plus tard, les députés vaudois renvoyaient très largement au Conseil d'Etat une motion de Raphaël Mahaim demandant de légiférer, à l'instar de nombreux autres cantons, sur l'utilisation du sous-sol (pour notamment interdire toute technologie à risques telle que le fracking). La situation juridique et politique est donc limpide dans notre canton : aucune recherche ni exploitation de gaz non-conventionnels ne sont possibles dans notre canton.

Et pourtant. Nous apprenions récemment par la presse que le consortium PEOS-SEAG s'apprête à lancer des recherches profondes dans pas moins de trois lieux du canton, situés dans le Gros-de-Vaud. Un renouvellement du permis de surface accordé à Petrosvibri à Noville vient d'être donné. Dans ces conditions, les Verts interpellent le Conseil d'Etat et préparent une modification légale.



Pour commencer, les députés Michel Collet et Olivier Epars demanderont des éclaircissements au Conseil d'Etat en déposant, aujourd'hui, chacun une interpellation visant à connaître, d'une part, les raisons pour lesquelles le consortium PEOS-SEAG pourrait effectuer des recherches en profondeur dans le Gros-de-Vaud alors que sa réponse-même à l'interpellation Venizelos l'interdisait. D'autre part, il s'agira de clarifier la situation de la société Petrosvibri.

Si aucune réponse ne devait être donnée dans un délai de six mois, ou si les réponses étaient insatisfaisantes, voire préoccupantes, les Verts vaudois déposeraient une initiative parlementaire pour que le moratoire soit bel et bien respecté.

Les Verts, mouvement écologiste vaudois, Place Palud 7, 1003 Lausanne

Tél. : 021 351 36 30, Fax : 021 351 36 31, E-mail : [verts\(at\)verts-vd.ch](mailto:verts(at)verts-vd.ch)

CCP : 65-90000-6